

**COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 26 mars 2026**

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à 17 heures 45, le conseil municipal légalement convoqué,  
**En exercice :** 11 s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET  
**Présents :** 11 Benjamin, Maire.  
**Absents :** 00  
**Votants :** 11 **Présents :** RAMBAUD Christophe, GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, PAPOZ Aurélie, BAIZET Jérémy, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, ROSSAT-MIGNOD Florian, LAGOZNY Romane, AINOZ Jean-Louis.  
**Date de la convocation :** 20/03/2026  
Secrétaire : RAMBAUD Christophe

**Délibération 2026-03D08-03 – constitution d'une commission d'appel d'offres (CAO)**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,  
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 réformant les marchés publics et notamment la commission d'appel d'offres à compter du 25 mars 2016,  
Vu les articles L 1414-2 et L 1414-5 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,  
Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée outre le maire, président ou de son représentant, **de trois membres titulaires et trois membres suppléants** élus en son sein par le conseil municipal,  
Considérant que les membres de la CAO doivent être désignés au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. (art L. 1411-5 du CGCT). Le vote a lieu au scrutin secret. Si après deux tours de scrutin, aucune n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**- Election des membres de la commission d'appel d'offres :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **11**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **11**
- majorité absolue : **6**

A obtenu :

- **La Liste de Monsieur BOURGEOIS-ROMAIN Florent : 11 (onze) voix**

**La liste conduite par Monsieur BOURGEOIS-ROMAIN Florent ayant obtenue la majorité absolue, sont proclamés membres de la CAO :**

**Président :** Benjamin GARDET, Maire

**Membres titulaires**

BOURGEOIS-ROMAIN Florent  
ROSSAT-MIGNOD Florian  
BAIZET Jérémy

**Membres suppléants**

RAMBAUD Christophe  
AINOZ Jean-Louis  
PAPOZ Aurélie

Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

  
Le Maire  
Benjamin GARDET